

Public concerné :
Les jeunes de 16 à 25 ans
dont le porteur de projet au moins
réside à Pleumeleuc

Description

La Bourse aux projets, vise à encourager le développement des actions et les initiatives portées par les jeunes de Pleumeleuc .

Elle s'inscrit dans les axes 1 et 2 du Projet éducatif local de Pleumeleuc :

- Axe 1 : Élaborer, animer et dynamiser une politique locale jeunesse.
- Axe 2 : Transmettre à la jeunesse les valeurs de citoyenneté, respect de soi et d'autrui et de solidarité.

Cette bourse a pour objectifs :

- D'encourager l'implication des jeunes en les aidant à élaborer des projets,
- de valoriser leur capacité d'initiative,
- de pérenniser l'engagement des jeunes dans des actions citoyennes.

Dans ce cadre, la commune propose deux types d'aides :

une bourse financière et/ou un accompagnement dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets.

Modalités d'admissibilité

Concernant les jeunes :

- Avoir entre 16 et 25 ans.
- Avoir une autorisation parentale si le porteur est mineur.
- Résider à Pleumeleuc (tout au moins pour le porteur de projet).
- Ne pas mener un projet pouvant bénéficier d'une subvention de Monfort-communauté.
- Ne pas avoir déjà fait l'objet d'attribution d'une bourse pour **un projet de même nature** à Pleumeleuc.
- Les groupes ne doivent pas excéder six personnes.
- S'engager à faire un retour dans le but de partager son expérience avec d'autres jeunes.

Concernant le projet :

- Il ne doit pas être rattaché à un organisme scolaire ou issu d'une association (sauf dans le cas d'une création).
- Il doit être à caractère humanitaire, événementiel (culturel ou sportif) ou concerner un départ en vacances en autonomie.

Le dossier Admissibilité devra être remis à l'animateur référent avant le 28 Février.

Définition des deux aides

➤ Une aide financière

- Elle ne pourra pas excéder **200 euros** et sera versée en une seule fois juste avant la réalisation du projet.
- **La mise à disposition d'un animateur pour un accompagnement (option)**
- Dans la faisabilité du projet (Budget, communication, déroulement, action d'auto financement etc...),
- sur la conception du dossier « demande de bourse » et sa présentation avant le passage en commission d'attribution.

Modalités d'attribution de la bourse

Afin de bénéficier de l'aide financière, les jeunes doivent remplir les critères d'admissibilité et doivent remettre le dossier « demande de bourse » complété avec l'ensemble des pièces jointes à l'animateur référent avant le **31 mai**

Le dossier Demande de bourse devra être remis à l'animateur référent avant le 31 mai .

Afin d'encourager les initiatives et le développement de projets des jeunes dans différents domaines (Culture, humanitaire, sport, événementiel, vacances), la commune met en place une aide aux projets destinée aux 16-25 ans. Cette nouveauté s'inscrit en cohérence dans les axes 1 et 2 du Projet éducatif local.



Cette aide aux projets pourra revêtir deux formes :

- une aide financière d'un montant maximum de 200€ soumis à une présentation devant un jury.

- un accompagnement de l'animateur pour passer d'une idée à un projet et pour la conception du dossier



Dossier à retirer à la mairie et à retourner avant le 31 mars

Tu as de 16 à 25 ans

Aide Aux Projets Des Jeunes De Pleumeleuc



Tu habites à Pleumeleuc

Tu as un projet

- * **Départ en vacances**
- * **Evénement sportif ou culturel**
- * **Humanitaire**



Contact : Alexandre Dorchain
Mairie de Pleumeleuc
02.99.06.15.66
alsh.pleumeleuc@orange.fr